Document signé électroniquement par Annick CHOISI - Capesterre Belle Eau
Le 9 octobre 2026 à 10:17:59

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNE DE CAPESTERRE B/EAU

ARRETE DU MAIRE N°26/188
Portant autorisation de la tenue de la rentrée politique de la GUSR le Dimanche 11 Octobre 2026 au Gymnase Gérard MARIANNE.

Le Maire de la commune de Capesterre Belle-Eau,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2211-1, L 2212-2 et L 2213-2 ;
Vu la Loi N° 82-213-2 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Considérant la demande présentée par le CGUSR en vue de sa rentrée politique le 11 Octobre 2026, au Gymnase Gérard MARIANNE ;
Considérant qu'il appartient au Maire d'autoriser la manifestation et de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le GUSR est autorisé à organiser sa rentrée politique le dimanche 11 Octobre 2026 de 08 h 00 à 17 h 00 au Gymnase Gérard MARIANNE.

ARTICLE 2 : A cette occasion, la circulation des véhicules sera fortement perturbée dans la périphérie de la manifestation.

ARTICLE 3 : Le Parking du Gymnase Gérard MARIANNE sera réservé aux personnes autorisées.

ARTICLE 4 : L'accès des personnes à mobilité réduite se fera dans la ruelle située derrière la Cantine Scolaire.

ARTICLE 5 : L'organisateur est responsable de la bonne organisation de la manifestation et prend toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants, des intervenants et du public.

ARTICLE 6 : MM. Le Commandant de la Police Nationale, le Chef de Poste de la Police Municipale, la Directrice des Services Techniques Municipaux, sont chargés en ce que le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet.

Capesterre B/Eau, le 08 Octobre 2026
Pour le Maire, la 2ième adjointe déléguée à la sécurité et à la réglementation



CHOISI Annick